

Octobre  
**2011**

**Crédit  
Impôt  
Recherche**

**Recherche et Innovation**



**Le CIR, un outil de référence pour les  
ambitions nationales d'innovation  
et de réindustrialisation**

**Analyser**

## Le CIR a un effet immédiat sur l'Innovation et la compétitivité des entreprises et des régions françaises

---

En diminuant le coût de la recherche et en soutenant ainsi directement les investissements de R&D, le CIR a un effet immédiat sur l'Innovation et la compétitivité de nos entreprises. Il se positionne, en ce sens, comme un levier indissociable des investissements d'avenir qui préparent les conditions d'une compétitivité et d'une croissance durables à moyen et long terme.

Le CIR diminue le coût moyen du chercheur. Il a ainsi largement amorti le choc de la crise en maintenant la croissance des investissements en R&D des entreprises françaises à un niveau élevé. Il a parallèlement redonné de l'attractivité au territoire français pour des activités de R&D. Il contribue ainsi directement à enrayer la désindustrialisation de la France et constitue un dispositif central pour une politique industrielle ambitieuse. En 2009, plus de 85 % du CIR bénéficie à ce titre directement aux industries manufacturières ou à des sociétés de services sous-traitantes<sup>1</sup>.

### 1. Un dispositif vertueux à fort impact économique

---

- **Le CIR est un outil efficace et vertueux, irriguant l'ensemble de nos territoires.**

Le CIR est un outil universel, simple d'emploi, neutre sur le plan sectoriel et décentralisé. Toute entreprise exerçant des activités de R&D peut y prétendre. Avec près de 16 000 déclarants (+ de 60 % de progression en 2 ans), le CIR est désormais utilisé par la quasi-totalité des entreprises réalisant des travaux de R&D. C'est ainsi un effectif R&D en augmentation constante de près 260 000 personnes et un total de 3 millions de salariés<sup>2</sup> qui sont directement ou indirectement impactés par le CIR.

De même, le CIR irrigue l'ensemble de nos filières, de nos territoires et de nos pôles de compétitivité. Plus de 10 000 entreprises déclarantes, soit 2/3 du total, sont ainsi implantées dans nos régions (**hors Ile de France**).

- **Les PME drainent deux fois plus de CIR que les grandes entreprises proportionnellement à leurs dépenses de R&D**

Si le CIR est accessible à toutes les entreprises, il favorise néanmoins plus directement les PME. En 2008, le CIR correspond ainsi en moyenne à 24 % de l'ensemble des dépenses de R&D des PME et à seulement 13 % de celles des grandes entreprises (employant plus de 5 000 personnes).

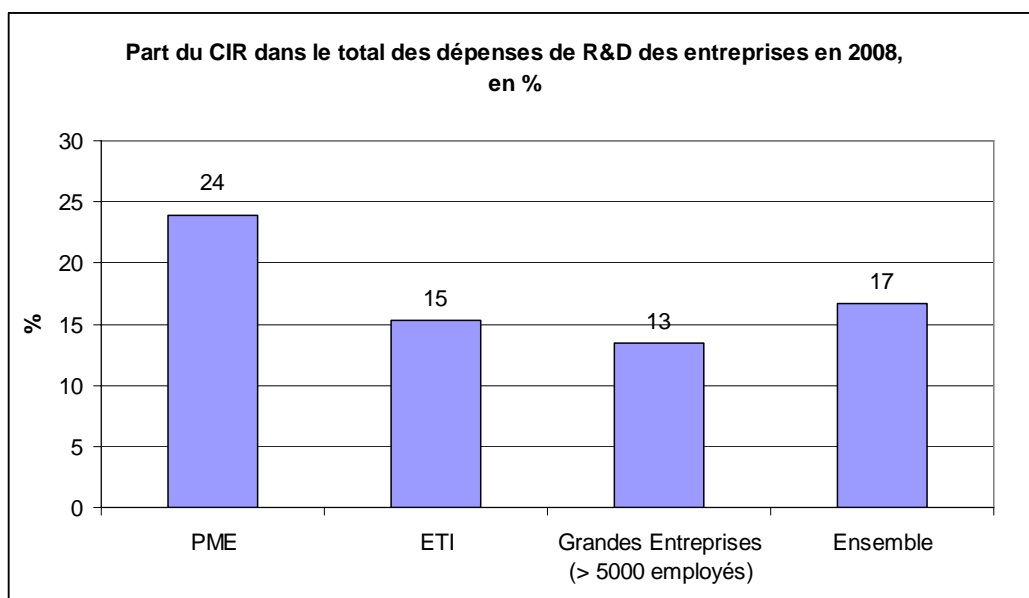
---

<sup>1</sup> MESR, présentation des chiffres du CIR, avril 2009. Sociétés de services sous-traitantes de l'industrie (conseil et assistance en informatique, services d'architecture et d'ingénierie, R&D)

<sup>2</sup> Effectif R&D et effectif total salarié des entreprises françaises exécutant des travaux de R&D en 2009 (Source : MESR DGESIP-DGRI SIES)

■ **La part du CIR obtenue par les entreprises diminue régulièrement à mesure que la taille de l'entreprise augmente. Elle représente :**

- ✓ 39 % des dépenses déclarées en R&D des TPE (moins de 10 salariés) ;
- ✓ 33 % pour les PME (moins de 250 salariés) ;
- ✓ 29 % pour les ETI (250 salariés à moins 5000 salariés) ;
- ✓ 21 % pour les grandes entreprises (5000 salariés et plus).



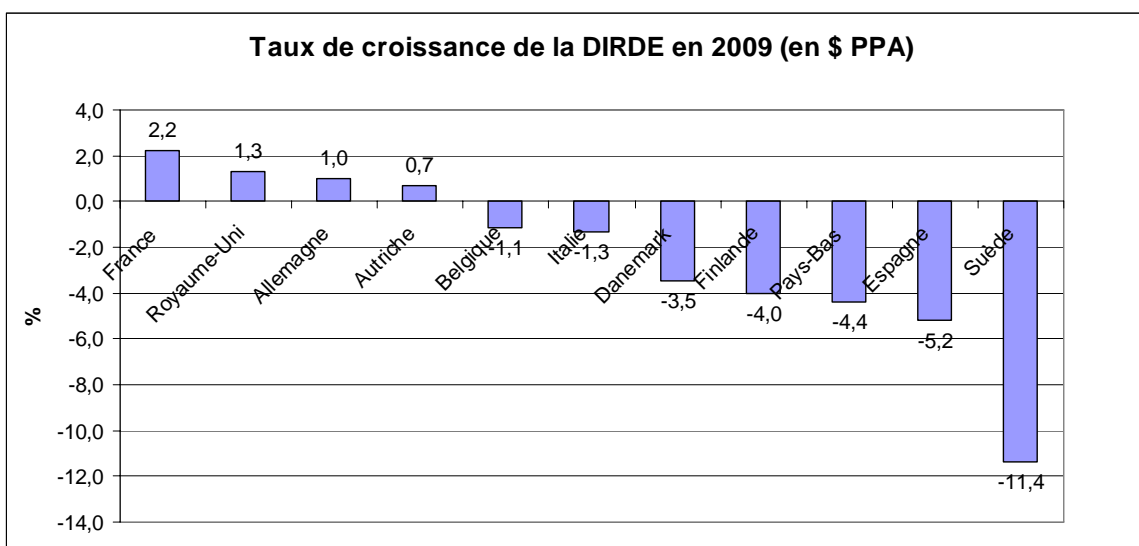
Sources : MESR, Rapport au Parlement sur le crédit d'impôt recherche 2010, avril 2011, p.15 et 16

■ **Le CIR a agi comme amortisseur face à la crise ! La France est devenue le champion des grands pays européens pour la progression des dépenses de R&D des entreprises, en 2009.**

Frappées de plein fouet par la crise, de nombreuses entreprises ont limité leurs dépenses de R&D en 2009. La France n'a pas été épargnée par ce phénomène et la croissance des dépenses intérieures de R&D des entreprises s'est ralentie passant de + 4,7 % en 2008 à + 2,2 %<sup>3</sup> en 2009.

En revanche, les entreprises françaises ont beaucoup mieux géré le choc que leurs consœurs européennes. Ainsi, la France présente en 2009 le plus important taux de croissance des dépenses privées de R&D de l'ensemble des grands pays européens, tandis que celles-ci stagnaient au Royaume-Uni et en Allemagne avec des taux de croissance de 1,3 % et 1 % et même diminuaient très fortement dans les pays nordiques avec une décroissance de - 3,5 % au Danemark, -4,0 % en Finlande et - 11,4 % en Suède.

<sup>3</sup> Source : OCDE, base de données MSTI, février 2011 (DIRDE mesurée en \$ et en Parité de Pouvoir d'Achat PPA)



DIRDE : dépense intérieure de R&D des entreprises

Source: OCDE, base de données MSTI, février 2011 (exprimées en \$ PPA)

### ■ Le CIR favorise le rapprochement de la Recherche publique et privée

Le CIR accélère le travail collaboratif et les partenariats publics. Le nombre des entreprises ayant recours aux institutions publiques pour leurs activités de R&D a par exemple augmenté de plus de 60 % en deux ans, pour un accroissement des dépenses dans l'assiette du CIR de plus de 50 %. Celles liées à l'embauche des jeunes docteurs ont même plus que triplé depuis 2007.

## 2. Un dispositif renforçant l'attractivité de la France

### ■ Le CIR replace le coût du chercheur français dans la moyenne mondiale et redonne de la compétitivité aux entreprises et aux régions françaises.

Le CIR permet de compenser le poids des charges sociales et des prélèvements obligatoires qui pèsent sur les entreprises françaises. Il rend le coût du chercheur français de nouveau compétitif à l'échelle mondiale et renforce l'attractivité de la France pour les activités de R&D.<sup>4</sup>

### ■ Les projets d'implantations de centres de R&D et d'ingénierie par des entreprises étrangères ont été multipliés par 3 entre 2008 et 2010.

Après avoir diminué de 50 % entre 2007 et 2008, le nombre de projets d'implantations de centres de R&D et d'ingénierie a connu une très forte augmentation en 2009 (+100 %) et en 2010 (+21 %) signe d'un net regain d'attractivité de la France pour les activités de R&D.

<sup>4</sup> Selon le rapport d'information sur la localisation des centres de R&D et d'ingénierie du Sénateur Philippe ADNOT (26 octobre 2010), « la réforme du CIR en 2008 a réduit de manière significative le coût de la R&D dans notre pays. L'avantage fiscal permet à certaines entreprises d'amortir les variations des taux de change, à d'autres de ramener le coût de l'ingénieur français à celui de l'ingénieur indien si l'on prend en compte les coûts de transfert ».

Cette progression place **la France en tête des pays européens créateurs d'emplois liés aux investissements internationaux et au deuxième rang pour l'accueil de centres de R&D**, juste derrière le Royaume-Uni.

### **3. Une mesure strictement encadrée et régulièrement évaluée, sans effets d'aubaine avérés à ce jour**

---

- **Dans son rapport sur les dépenses fiscales et les niches sociales, L'IGF a évalué le CIR, comme un dispositif « totalement efficient ». Les dispositifs relatifs à l'Innovation et la R&D (le CIR étant de très loin le principal) sont ainsi réputés avoir l'action la plus efficace sur l'activité. L'impact de leur suppression éventuelle sur l'activité et l'emploi à court et long terme serait également le plus important.**

Le dispositif du CIR réformé en 2008 constitue l'une des mesures fiscales les plus régulièrement évaluées, ce qui est légitime compte tenu des montants en jeu. Si le recul statistique est encore insuffisant pour mesurer précisément l'impact de la mesure en termes économétriques (l'IGF fixe l'échéance à 2013 pour cela), les nombreux rapports publiés<sup>5</sup> à ce jour concluent systématiquement à un impact économique positif du CIR et à l'absence d'effets d'aubaine avérés.

Le dernier rapport de l'IGF attribue ainsi au CIR la note maximale de 3 sur 3, note attribuée à seulement 20 % des 339 dépenses fiscales évaluées.

- **Une dépense fiscale maîtrisée et encadrée, dont le coût budgétaire de 2,1 Md€ en 2011 doit être relativisé au regard des 26 Md€ de dépenses annuelles des entreprises en R&D et de l'effort supplémentaire de 25 Md€ qui leur est demandé dans le cadre des Investissements d'avenir.**

Après avoir représenté un impact budgétaire exceptionnel en 2009 et 2010 - respectivement 6,2 Md€ et 4,5 Md€ - du fait d'un mécanisme transitoire de remboursement anticipé mis en place dans le cadre du plan de relance de l'économie, le CIR a vu son coût ramené à 2,1 Md€ dans la loi de finances 2011 et à 2,3 Md€ dans le PLF 2012.

- **Le taux réel de financement de la R&D privée par le CIR est de seulement 17 %**

Contrairement à une idée reçue, le taux réel moyen de financement de la R&D des entreprises par le CIR est de 17 % et non de 30 %, ce dernier étant le taux applicable aux seules dépenses de R&D éligibles au titre du CIR.

En effet, plus de 9 Md€ de dépenses de R&D des entreprises (soit 35 % du total en 2009) ne bénéficient pas du soutien du CIR. Les entreprises ont ainsi déclaré 26,1 Md€ de dépenses qu'elles considèrent être de la R&D, alors que seulement 17 Md€ sont éligibles au titre du CIR.

---

<sup>5</sup> *Rapport GAUDIN (2010), rapport d'évaluation de la MEC de l'AN (2010), rapport du Conseil des prélèvements obligatoires de la Cour des Comptes (2010), rapport IGF sur le CIR (2010), rapport IGF sur les dépenses fiscales et niches sociales (2011), rapports annuels au Parlement sur le CIR du MESR.*

- **Contrairement à une autre idée fautive et récurrente, les grandes entreprises ne captent qu'un peu plus de 30 % du CIR**

Affirmer que le CIR est essentiellement capté par les grands groupes (certains parlent de 80 % !) est tout simplement infondé. Cette méconnaissance résulte en grande partie d'une large confusion régnant sur la définition précise d'un groupe fiscalement intégré<sup>6</sup> ou holding. Cette notion est souvent confondue ou assimilée à tort à celle du grand groupe ou de la grande entreprise. Or, d'après l'INSEE, plus de 95 % des groupes recensés en 2007 employaient moins de 500 salariés<sup>7</sup>. On parle alors de microgroupes. Et de fait, 98 % des groupes fiscalement intégrés bénéficiaires du CIR sont des PME et ETI.

- **Les grandes entreprises sont les catalyseurs naturels des filières industrielles, dont dépendent l'activité et l'emploi de vastes réseaux de PME/ETI. Pénaliser les grandes entreprises fragiliserait mécaniquement l'ensemble de l'écosystème !**

Cessons d'opposer systématiquement les PME et ETI aux grandes entreprises. Elles font toutes trois parties d'un même écosystème industriel. Les grandes entreprises, les fleurons de l'industrie française, ou les grands groupes étrangers implantés en France sont les catalyseurs des grandes filières sectorielles françaises. D'elles dépend la commande de denses réseaux de PME industrielles et de services sous-traitants. De même, elles sont aux cœurs des pôles de compétitivité et des nouvelles grandes structures publiques/privées de recherche et d'innovation qui naissent des Investissements d'avenir. Pénaliser les grandes entreprises en termes de CIR<sup>8</sup> fragiliserait tout simplement l'ensemble des écosystèmes français de R&D et aurait des répercussions directes sur leurs tissus de sous-traitants.

#### **4. Retours d'expérience : certains amendements adoptés hâtivement dans la LF 2011 se sont révélés particulièrement contreproductifs en frappant d'abord les PME et TPE**

---

Plusieurs amendements adoptés par la Loi de Finances 2011 afin de contrecarrer de supposés abus et effets d'aubaine - dont certains restent encore aujourd'hui purement hypothétiques - se révèlent au final particulièrement contreproductifs en pénalisant d'abord les PME et TPE.

Nous avons déjà signalé à l'époque les risques à introduire hâtivement, même avec de bonnes intentions (réduire des abus, faire des économies budgétaires...) des modifications du dispositif qui, sans études préalables, peuvent fragiliser l'ensemble du système et produire des effets parfaitement improductifs voire contraires aux objectifs poursuivis.

---

<sup>6</sup> Rappelons que le régime de l'intégration fiscale n'est aucunement propre au CIR. Il s'applique sur option et sous certaines conditions aux sociétés soumises à l'IS. Il consiste à consolider les résultats fiscaux de toutes les sociétés d'un groupe. Ainsi, les résultats déficitaires d'une société du groupe ou du holding viennent compenser les bénéfices des autres sociétés.

<sup>7</sup> INSEE, Tableaux de l'économie française, Édition 2010, p. 148

<sup>8</sup> Notons que dans le cadre des investissements d'avenir, les efforts des grandes entreprises seront déjà pénalisés par leur non-éligibilité au CIR (personnels, équipements, financements mis à disposition de structures externes).

- **Le nouveau plafonnement des dépenses de sous-traitance privée pénalise surtout les PME et TPE qui ne disposent pas en interne de compétences de R&D**

Par exemple, le nouveau plafonnement des dépenses de sous-traitance privée, fixé à 3 fois le montant total des dépenses de R&D éligibles réalisées en interne, devait limiter les situations d'optimisation fiscale résultant de la possible création de filiales. Etaient ici visées essentiellement les entreprises étrangères, qui sous-traiteraient une part trop importante de leur Recherche à des prestataires établis le plus souvent dans un pays de l'Espace économique européen (EEE). D'après l'annexe CIR du rapport IGF sur les dépenses fiscales et niches sociales, ce risque n'a aujourd'hui toujours pas été démontré. La mesure introduite pénalise en revanche essentiellement des PME qui ont recours à la sous-traitance, faute de disposer en interne des compétences nécessaires pour procéder elles-mêmes à des travaux de Recherche indispensables à leur développement.

- **La baisse des taux majorés assortie à de nouvelles conditions pénalise d'abord les quelques PME démarrant des activités de Recherche ou celles ayant fait appel à un fonds d'investissement, le tout pour un impact budgétaire négligeable**

Pour éviter de prétendues pratiques abusives, la baisse des taux majorés (40 % la première année et 35 % la deuxième année, contre 50 % et 40 % auparavant) assortie de conditions supplémentaires (le capital de l'entreprise ne doit pas être détenu à 25 % ou plus par un associé qui détiendrait ou aurait détenu pendant la période des 5 années précédentes 25 % ou plus du capital d'une autre entreprise qui n'aurait plus d'activité effective et qui aurait bénéficié du CIR au cours de cette même période) n'a eu non seulement qu'un très faible impact budgétaire, mais a surtout pénalisé les quelques PME démarrant leurs activités de Recherche ou encore les PME innovantes ayant fait appel à un fonds d'investissement pour accompagner leur développement.

- **La modification du statut de la JEI a frappé de plein fouet 2 400 start-ups innovantes diminuant de plus d'un tiers les avantages accordés, là encore pour un gain budgétaire somme toute modeste de 57 M€**

Alors que soutenir les PME innovantes est la priorité de tous, on ne peut que s'étonner de ce violent coup de rabot sur une mesure complémentaire du CIR. D'après l'AFDEL (Association française des éditeurs de logiciels) et le SNJV (Syndicat national du jeu vidéo), l'impact aurait ainsi été fracassant en limitant les recrutements en R&D dans 71 % des entreprises concernées, en diminuant les budgets R&D dans 80 % et entraînant une fragilité de 89 % des entreprises du secteur.

## L'EFFICACITE DU CIR EN 10 CHIFFRES CLES

<b>16 000</b>	C'est le nombre d'entreprises déclarantes pour le CIR en 2010
<b>+ 60 %</b>	C'est l'augmentation du nombre de déclarants pour le CIR en deux ans après la réforme du dispositif en 2008
<b>+ 1,1 %</b>	C'est l'augmentation des dépenses de R&D des entreprises en France <sup>9</sup> entre 2008 et 2009 pendant que le PIB enregistrerait une baisse de 2,6 % avec la crise
<b>x 2,3</b>	C'est l'évolution du montant du CIR perçu par les PME entre 2007 et 2009, passant de 600 M€ à 1,4 Md€
<b>2/3</b>	C'est la part du CIR obtenue en 2009 par les PME (moins de 250 personnes) et les ETI (de 250 à 2500 personnes)
<b>2/3</b>	C'est la part du CIR obtenue en 2009 par les secteurs industriels de l'économie française
<b>x 3</b>	C'est l'évolution des dépenses liées à l'embauche de jeunes docteurs grâce au CIR entre 2007 et 2009
<b>x 3</b>	C'est l'évolution du nombre de projets d'implantations de centres de R&D et d'ingénierie par des entreprises étrangères entre 2008 et 2010
<b>+ 60 %</b>	C'est l'augmentation en deux ans du nombre d'entreprises ayant recours à des laboratoires publics de R&D dans le cadre du CIR
<b>+ 50 %</b>	C'est l'augmentation des dépenses d'investissements des entreprises dans les coopérations avec la Recherche publique

<sup>9</sup> DIRDE mesurée en € cette fois-ci et non en \$ PPA